



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
ET DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE
16, RUE BORDE
13357 MARSEILLE CEDEX 20
TÉLÉPHONE : 04.91.17.91.17
DRFIP13@DGFI.P.FINANCES.GOUV.FR

Département des Bouches-du-Rhône
Direction des Routes
Cellule Foncier

POUR NOUS JOINDRE :

20 Avenue de Tubingen
13 098 AIX EN PROVENCE CEDEX

Pôle Gestion publique
Division France Domaine
Service des évaluations
16, RUE BORDE
13357 MARSEILLE CEDEX 20
Affaire suivie par : Zineb CHIGRI
Téléphone : 04 42 37 54 29
Télécopie : 04 42 37 54 08
Mail : drfip13.pgp.domaine@dgfi.p.finances.gouv.fr
AVIS N° 2016-117V0956

CONTROLE DES OPERATIONS IMMOBILIERES

AVIS DU DOMAINE

(Valeur vénale)

(art L. 1311-9 à L. 1311-12 et R. 1311-3 à R. 1311-5 du CGCT)

1. Service consultant : Département des Bouches-du-Rhône -
Affaire suivie par : Mme J. OSMONT

2. Date de la consultation : 04/04/2016

Dossier reçu le : 07/04/2016

Dossier complété le : 28/04/2016

Visite le : non effectuée

3. Opération soumise au contrôle (objet et but) :

- Projet de cession par le Département des Bouches-du-Rhône à la commune de Vitrolles
- Détermination de la valeur vénale du bien

4. Propriétaire présumé : Commune de Vitrolles

5. Description sommaire de l'immeuble compris dans l'opération :

Commune de VITROLLES

Adresse : Avenue de Marseille

Cadastre : Cf. tableau ci après

Descriptif : terrains en forme de bandes étroites, destinées à l'aménagement de l'Avenue de Marseille

Superficie totale : 1835 m²

5 a. Urbanisme : P. L. U. : UDe, UDA1, UDA2, UC et UCa

6. **Origine de propriété** : ancienne et/ou sans incidence sur l'évaluation

7. **Situation locative** : bien présumé libre de toute location ou occupation.

9. DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE ACTUELLE :

La valeur vénale du bien dont il s'agit, présumé libre de toute location ou occupation, est établie à :

55 050 € HT

(Cinquante-cinq mille cinquante euros hors taxes)

Se décomposant comme suit :

Parcelle	Lieu Dit	Zonage	Superficie en m ²	Valeur vénale
AI 257	Sainte Catherine	Udc	65	1 950,00 €
AK 85	Font du renard	Udc	60	1 800,00 €
AK 41	Font du renard	Udc	56	1 680,00 €
AK 141	La Vallée	Udc	235	7 050,00 €
AK 69	La Vallée	Udc	32	960,00 €
AL 75	Pas du Boeuf	Udc	303	9 090,00 €
AL 105	Pas du Boeuf	Udc	92	2 760,00 €
AM 197	Croix Route	Udc	26	780,00 €
AM 13	Croix Route	Udc	87	2 610,00 €
AH 169	Les Costes	UDA2	25	750,00 €
BV 1	Les Plantiers	UC	127	3 810,00 €
BT 22	Les Plantiers	UC	235	7 050,00 €
BT 23	Les Plantiers	UC	112	3 360,00 €
BT 24	Les Plantiers	UC	152	4 560,00 €
BT 25	Les Plantiers	UC	104	3 120,00 €
BS 200	Les Hermes	Uca	87	2 610,00 €
BS 480	Les Hermes	UDA1	37	1 110,00 €
TOTAL			1835	55 050,00 €

11. Réalisation d'accords amiables :

12. Observations particulières :

Indications sur la présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme (non fournies).

L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation de France Domaine est nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans un délai d'un an ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Elle n'est, au surplus, valable que pour une acquisition réalisable uniquement dans les conditions du droit privé. Une nouvelle consultation serait indispensable si la procédure d'expropriation était effectivement engagée par l'ouverture de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Les actes destinés à constater les acquisitions poursuivies par les services de l'Etat sont passés par France Domaine (art. R 1212-1 du CG3P).

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques. En outre, il vous appartient d'en informer le(s) propriétaire (s) concerné (s).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

A Aix-en-Provence, le 1^{er} juillet 2016

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directrice Régionale des Finances Publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département
des Bouches-du-Rhône, et par délégation,
L'Inspecteur des Finances Publiques

Zineb CHIGRI